Container Label

GROUPE	14	HERBICIDE

ERAGON[MD] LQ

Herbicide concentré dans une suspension à base d'eau

COMMERCIAL (AGRICOLE)

DESTINÉ À LA VENTE POUR UN USAGE SUR LES FRAMBOISES ET LES MÛRES DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE (EXCLUANT LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) ET POUR TOUTES AUTRES CULTURES HOMOLOGUÉES SUR L'ÉTIQUETTE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Saflufenacil …… 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113%, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isotiazoline-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

N[O] D'HOMOLOGATION : 31469 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 0,5 L à 1 000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

ERAGON est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE : S'il vous plaît se référer à la brochure pour la liste complète des précautions.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire l'écoulement des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez l'application sur des superficies ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue.

La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande de végétation filtrante entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

1. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2. Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis bien agiter avant l'usage.

3. Entreposer dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants Récupérables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants À Remplissages Multiples
En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale/territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE	14	HERBICIDE

ERAGON[MD] LQ

Herbicide concentré dans une suspension à base d'eau

COMMERCIAL (AGRICOLE)

DESTINÉ À LA VENTE POUR UN USAGE SUR LES FRAMBOISES ET LES MÛRES DANS L'EST DU CANADA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE (EXCLUANT LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX) ET POUR TOUTES AUTRES CULTURES HOMOLOGUÉES SUR L'ÉTIQUETTE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF : Saflufenacil …… 342 g/L

Avertissement, contient l'allergène soja

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one et le 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, chacun à 0,0043 % **OU** 0,0113%, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,024 %, du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isotiazoline-3-one à raison de 0,0011 % et du 2-méthyle-4-isothiazoline-3-one, à raison de 0,00037 %, à titre d'agents de conservation

N[O] D'HOMOLOGATION : 31469 **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

CONTENU NET : 0,5 L à 1 000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

ERAGON est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

Table des Matières

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 3

2.0 MISES EN GARDE 3

3.0 PREMIERS SOINS 4

4.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES 5

5.0 ENTREPOSAGE 5

6.0 ÉLIMINATION 5

7.0 AVIS À L'UTILISATEUR 6

8.0 CULTURES HOMOLOGUÉES 6

MODE D'EMPLOI 7

9.0 APPLICATIONS EN DÉBUT DE SAISON POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES 7
9.1 DOSES D'APPLICATION – ERAGON LQ 7
9.2 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES 8
9.3 MÉLANGES EN RÉSERVOIR 9
9.4 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX CULTURES 10
9.4.1 CÉRÉALES – ORGE, AVOINE ET BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER ET DUR) 10
9.4.2 SOYA 10
9.4.3 MAÏS (DE GRANDE CULTURE ET SUCRÉ) 12

10.0 POUR L'AIDE Á LA RÉCOLTE / LA DESSICCATION DU SOYA, DES HARICOTS SECS ET DU CANOLA (TOUS GENRES) 13

11.0 GESTION DES MAUVAISES HERBES PRÉ-RÉCOLTE DANS LE BLÉ, L'ORGE ET TRITICALE 15

12.0 CULTURES À USAGE LIMITÉ – FRAMBOISE ET MÛRE 17

13.0 INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE 17

14.0 DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) ET LA PAISSANCE 18

15.0 CULTURE SUIVANTE EN ROTATION 19

16.0 INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION 20

17.0 RESTRICTIONS ET LIMITATIONS 20

18.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE 22

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ERAGON LQ est un herbicide concentrée dans une suspension à base d'eau qui supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges.

ERAGON LQ est rapidement absorbé par les racines et par le feuillage; une fois absorbé, il montre une certaine mobilité dans les plantes. **ERAGON LQ** est un inhibiteur potentiel de la protoporphyrinogène oxydase (PPO). Les dommages causés à la membrane cellulaire par une inhibition de la PPO mènent à la mort du plant. Les mauvaises herbes sensibles développent des symptômes de dommage dans les heures suivant l'application lors de conditions de pleine croissance; la mort de la plante survient dans les 3 à 5 jours dépendant des conditions de croissance.

ERAGON LQ est recommandé pour les applications de pré-semis et prélevée dans le maïs, le soya et les céréales lors de traitement de brûlage des mauvaises herbes à feuilles larges. **ERAGON LQ** peut également être utilisé pour l'aide à la récolte du soya, des haricots secs et du canola et en tant que traitement de gestion des mauvaises herbes avant la récolte du blé, de l'orge et de triticale. Pour éliminer les mauvaises herbes à feuille large émergées, **ERAGON LQ** peut être appliqué comme traitement dirigé en bande vers la base des plants de framboises et de mûres avant que ceux-ci tombent en dormance hivernale.

ERAGON LQ ne supprime pas les graminées nuisibles. Un herbicide anti-graminée approprié en prélevée ou postlevée doit être mélangé en réservoir avec **ERAGON LQ** pour une suppression à large spectre.

ERAGON LQ est un outil de gestion à large spectre contre la résistance des mauvaises herbes agissant sur une large gamme de mauvaises herbes à feuilles larges.

2.0 MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

2. **AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.** NE PAS avaler. Nocif si avalé.

3. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

4. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine de pulvérisation. Utiliser avec une aération appropriée.

5. Bien laver les parties exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.

6. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (des lunettes ou un écran facial) pendant le mélange/chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Les manutentionnaires à forfait traitant des champs de maïs doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes de protection (des lunettes ou un écran facial) lors du mélange et du chargement. Les applicateurs à forfait effectuant le mélange, le chargement et l'application doivent utiliser un système fermé de mélange/chargement.

7. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.

8. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

3.0 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

4.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Pour réduire l'écoulement des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez l'application sur des superficies ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue.

La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande de végétation filtrante entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

5.0 ENTREPOSAGE

1. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

2. Protéger du gel. Si le produit a été entreposé lorsque des températures sous le point de congélation sont survenues, faites dégeler le produit complètement à température de la pièce, puis bien agiter avant l'usage.

3. Entreposer dans le contenant original avec un bouchon fermé hermétiquement dans un endroit frais, sécuritaire et bien ventilé.

6.0 ÉLIMINATION

Contenants Recyclables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminez le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants récupérables
NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants À Remplissages Multiples
En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale/territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

7.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

8.0 CULTURES HOMOLOGUÉES

ERAGON LQ est homologué pour une utilisation sur les cultures suivantes lors d'application en pré-semis ou prélevée. **ERAGON LQ** peut également être utilisé pour l'aide à la récolte du soya, des haricots secs et du canola, et en tant que traitement de gestion des mauvaises herbes avant la récolte du blé, de l'orge et de triticale.

Pré-semis ou Prélevée
• Orge
• Avoine
• Blé (de printemps, d'hiver et dur)

Pré-semis ou Prélevée
• Maïs (de grande culture et sucré)

Pré-semis ou Prélevée
• Soya

Aide à la récolte
• Dessiccation du soya
• Dessiccation des haricots secs
• Dessiccation du canola (tous genres)

Gestion des mauvaises herbes pré-récolte
• Blé (incluant blé dur, de printemps et d'hiver)
• Orge (y compris les variétés destinées à l'alimentation des animaux)
• Triticale

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

9.0 APPLICATIONS EN DÉBUT DE SAISON POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES

9.1 DOSES D'APPLICATION – ERAGON LQ

Pré-semis ou Prélevée

Culture	Dose d'application (mL/ha)	Période d'application
Orge	73 à 146	Pré-semis ou prélevée
Avoine	73 à 146	Pré-semis ou prélevée
Blé (de printemps, d'hiver, dur)	73 à 146	Pré-semis ou prélevée

Pré-semis ou Prélevée

Culture	Dose d'application (mL/ha)	Période d'application
Soya	73*	Pré-semis ou prélevée
Maïs	146**, 219 à 292	Pré-semis ou prélevée

* Ne pas utiliser des doses plus élevées que 73 mL/ha sans quoi des dommages à la culture peuvent survenir. Peut être utilisé en association avec le glyphosate. Consulter la section Recommandations spécifiques aux cultures de cette étiquette pour plus de détails. Certains cultivars de soya peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir.

** 146 mL/ha fournira seulement une suppression de courte durée et devrait être employé dans le cadre d'un programme où une application tardive d'herbicide est prévue. Consulter la section Recommandations spécifiques aux cultures de cette étiquette pour plus de détails. Certains hybrides de maïs sucré peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir.

Consulter les sections 9,2 à 9,4 pour connaître les mauvaises herbes supprimées et obtenir d'autres renseignements sur l'application.

9.2 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Brûlage en pré-semis ou prélevée (Céréales et soya)

ERAGON LQ peut être appliqué en pré-semis ou prélevée sur les céréales (orge, avoine, blé) et le soya pour une suppression (brûlage) des mauvaises herbes à feuilles larges émergées suivantes. Il est recommandé que l'**ERAGON LQ** soit toujours mélangé en réservoir avec le glyphosate pour une suppression à large spectre des mauvaises herbes.

Céréales et soya

Mauvaise herbe	Stade maximum de la mauvaise herbe	Dose d'application (mL/ha)
Plantain majeur	début de la floraison	73*
Vergerette du Canada**	20 feuilles	73
Petite herbe à poux**	8 feuilles	73
Pissenlit (répression seulement)	6 feuilles	73
Renouée persicaire	6 feuilles	73*
Grande herbe à poux**	8 feuilles	73*
Chénopode blanc	8 feuilles	73
Laiteron des champs (suppression par brûlage de la partie aérienne)	8 feuilles	73*
Laitue scariole (partie aérienne seulement)	9 feuilles	73*
Amarante à racine rouge	8 feuilles	73
Bourse à Pasteur	pleine floraison	73*
Tabouret des champs	pleine floraison	73*
Renouée liseron	6 feuilles	73*
Moutarde des champs	8 feuilles	73

* Supprimé avec un mélange en réservoir d'**ERAGON LQ** et de glyphosate
** Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

Brûlage en pré-semis et répression des levées secondaires de mauvaises herbes (Céréales)

Céréales

Mauvaise herbe	Stade maximum de la mauvaise herbe	Dose d'application (mL/ha)
Chénopode blanc	8 feuilles	146
Amarante à racine rouge	8 feuilles	146
Tabouret des champs	8 feuilles	146
Renouée liseron	8 feuilles	146
Moutarde des champs	8 feuilles	146

Brûlage en pré-semis ou prélevée (Maïs)

ERAGON LQ à une dose de 146 à 292 mL/ha peut être mélangé en réservoir avec le glyphosate et appliqué avant ou après le semis de maïs avant l'émergence de la culture. Utiliser 292 mL/ha pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes qui sortent continuellement comme le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge et la petite herbe à poux.

ERAGON LQ + glyphosate fournira une suppression (brûlage) des mauvaises herbes à feuilles larges émergées suivantes en plus de celles supprimées par le glyphosate.

Maïs

Mauvaise herbe	Stade maximum de la mauvaise herbe	Dose d'application (mL/ha)
Petite herbe à poux*	8 feuilles	146 à 292
Chénopode blanc	8 feuilles	146 à 292
Amarante à racine rouge	8 feuilles	146 à 292
Abutilon	8 feuilles	146 à 292
Renouée liseron	8 feuilles	146 à 292
Moutarde des champs	8 feuilles	146 à 292

** Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

9.3 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour un traitement de brûlage à large spectre des mauvaises herbes dans le soya, l'orge, l'avoine et blé (de printemps, d'hiver et dur) **ERAGON LQ** devrait toujours être mélangé en réservoir avec le glyphosate présent sous forme de sel isopropylamine, sel di-ammonium ou de sel de potassium. **ERAGON LQ** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate dans lesquelles le glyphosate en tant que produit d'association est présent sous forme de sel isopropylamine, sel di-ammonium ou de sel de potassium. Appliquer sur les mauvaises herbes de moins de 15 cm de hauteur, conformément à l'étiquette de glyphosate. Pour une suppression améliorée de la vergerette du Canada chez le soya, la métribuzine peut

être mélangée en réservoir avec **ERAGON LQ** et le glyphosate. Pour une suppression prolongée des graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya, l'herbicide PURSUIT[MD] peut être mélangé en réservoir avec **ERAGON LQ** et le glyphosate.

Le mélange en réservoir est une stratégie reconnue pour retarder l'apparition de la résistance tout aussi bien que l'amélioration de la gamme des mauvaises herbes supprimées.

Consulter la section Recommandations spécifiques aux cultures de cette étiquette pour obtenir d'autres renseignements incluant les doses, les recommandations d'adjuvant et les restrictions.

Consulter l'étiquette du produit d'association en réservoir pour plus de détails sur les précautions, modes d'emploi et restrictions de culture en rotation. Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE S572.1) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

9.4 RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES AUX CULTURES

9.4.1 CÉRÉALES – ORGE, AVOINE ET BLÉ (de printemps, d'hiver et dur)

Période	Pré-semis ou prélevée
Dose	73 à 146 mL/ha d'**ERAGON LQ** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE[MD] à une dose de 1 L/ha.
Mauvaises herbes supprimées	Consulter la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON LQ**. Se référer à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON LQ**.

9.4.2 SOYA

ERAGON LQ + Glyphosate

Période	Pré-semis ou prélevée
Dose	73 mL/ha d'**ERAGON LQ** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées	Consulter la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON LQ**. Se référer à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON LQ**.
Remarques	Quelques cultivars de soya peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir. Pour la période de pré-semis, appliquer entre 21 jours avant le jour du semis jusqu'au jour du semis. Pour la période de prélevée, appliquer avant que le soya force le sol à fissurer et pas plus de 3 jours après le semis. Pour la période de prélevée, NE PAS appliquer sur les sols à texture grossière ayant moins de 2 % de matière organique.

ERAGON LQ + Glyphosate + Metribuzine

Période	Pré-semis ou prélevée
Dose	73 mL/ha d'**ERAGON LQ** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L) + Sencor 75 DF à raison de 550 g/ha **ou** Sencor 480 F chaque à raison de 850 mL/ha
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Mauvaises herbes supprimées	Pour une suppression améliorée de la vergerette du Canada et une suppression de toutes les autres mauvaises herbes supprimées par **ERAGON LQ**, consultez la Section 9.2 de cette étiquette. Se référer à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON LQ**.
Remarques	Quelques cultivars de soya peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir. Pour la période de pré-semis, appliquer entre 21 jours avant le jour du semis jusqu'au jour du semis. Pour la période de prélevée, appliquer avant que le soya force le sol à fissurer et pas plus de 3 jours après le semis. Ne pas appliquer ce mélange en réservoir sur des sols sableux ou à texture grossière ayant une teneur de moins de 2 % de matière organique.

ERAGON LQ + Glyphosate + Herbicide PURSUIT

Période	Pré-semis ou prélevée
Dose	73 mL/ha d'**ERAGON LQ** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L) + 420 mL/ha de l'herbicide PURSUIT

Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Mauvaises herbes supprimées	Consulter la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON LQ**. Se référer à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON LQ**.
Remarques	Quelques cultivars de soya peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir. Pour la période de pré-semis, appliquer entre 21 jours avant le jour du semis jusqu'au jour du semis. Pour la période de prélevée, appliquer avant que le soya force le sol à fissurer et pas plus de 3 jours après le semis. Pour la période de prélevée, NE PAS appliquer sur les sols à texture grossière ayant moins de 2 % de matière organique.

9.4.3 MAÏS (de grande culture et sucré)

ERAGON LQ

Période	Prélevée
Dose	146 à 292 mL/ha d'**ERAGON LQ**
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Consulter la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON LQ**.
Remarques	Quelques hybrides de maïs sucré peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir.

ERAGON LQ + Glyphosate

Période	Brûlage en pré-semis ou prélevée
Dose	146 à 292 mL/ha d'**ERAGON LQ** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées	Consulter la Section 9.2 de cette étiquette pour une liste complète des mauvaises herbes supprimées par **ERAGON LQ**. Se référer à l'étiquette de glyphosate pour connaître les mauvaises herbes supprimées en plus de celles qui le sont par **ERAGON LQ**. 146 mL/ha fournira seulement une suppression de courte durée et devrait être employé dans le cadre d'un programme où une application tardive d'herbicide est prévue.
Remarques	Appliquer le mélange en réservoir avant ou après le semis de maïs avant l'émergence de la culture. Quelques hybrides de maïs sucré peuvent être plus sensibles au saflufenacil et des dommages peuvent survenir.

10.0 POUR L'AIDE Á LA RÉCOLTE / LA DESSICCATION DU SOYA, DES HARICOTS SECS ET DU CANOLA (TOUS GENRES)

ERAGON LQ peut être employé comme aide à la récolte afin d'accélérer le rythme de séchage des cultures et des mauvaises herbes vertes ainsi qu'améliorer l'uniformité des cultures afin de simplifier le moissonnage-battage direct du soya, des haricots secs et du canola. Une application hâtive peut provoquer des pertes de rendement.

Le séchage des cultures sera optimal dans des conditions climatiques favorables telles que des températures chaudes, une bonne teneur en eau et une humidité élevée.

La récolte des cultures peut être effectuée lorsque le tissu végétal est sec et que la teneur en eau de la semence permet une récolte efficace. Pour la plupart des cultures, la récolte peut normalement débuter 3 à 10 jours après le défanage. Des conditions défavorables comme de la pluie, des températures froides et une humidité élevée peuvent ralentir la dessiccation de la plante et conserver les teneurs en eau de la semence élevées ce qui peut retarder le début de la récolte après une application d'**ERAGON LQ**.

Lorsqu'utilisé comme aide à la récolte, **ERAGON LQ** n'affectera pas la germination de la semence si on l'applique conformément aux recommandations de l'étiquette. Les applications effectuées avant la période d'application retrouvée sur l'étiquette peuvent avoir un impact sur la germination de la semence.

Pour l'aide à la récolte / la dessiccation du soya et des haricots secs, ne pas faire paître ou servir au bétail le foin ou la paille traité.

ERAGON LQ – Soya et Haricots secs

Période	Dessiccation du soya et des haricots secs
Dose	73 à 146 mL/ha d'**ERAGON LQ**
Volume d'eau	Minimum 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 à 2 L/ha.
Période d'application	Appliquer lorsque la couleur de 90 % des gousses est passée du vert au jaune ou au brun.

Remarques	Une application au sol peut être effectuée avec un pulvérisateur standard à rampe. Ne pas faire paître ou servir au bétail le foin ou la paille traité.

ERAGON LQ + Glyphosate – Soya et Haricots secs

ERAGON LQ peut être appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate pour une suppression supplémentaire avant la récolte.

Le mélange en réservoir avec glyphosate peut affecter la germination de la semence. NE PAS mélanger en réservoir avec le glyphosate pour les champs destinés à la production de semences.

Période	Dessiccation du soya et des haricots secs
Dose	73 à 146 mL/ha d'**ERAGON LQ** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	Minimum 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 à 2 L/ha.
Période d'application	Appliquer lorsque la couleur de 90 % des gousses est passée du vert au jaune ou au brun.
Remarques	Une application au sol peut être effectuée avec un pulvérisateur standard à rampe. Ne pas faire paître ou servir au bétail le foin ou la paille traité. Consulter l'étiquette du produit d'association pour plus de détails sur le mode d'emploi, les précautions et les restrictions. Les consignes les plus strictes s'appliquent aux mélanges en réservoir.

CANOLA (tous genres)

Période	Dessiccation du canola (tous genres)
Dose	73 à 146 mL/ha d'**ERAGON LQ**
Volume d'eau	Minimum 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 à 2 L/ha.
Période d'application	Appliquer lorsque 60 à 75 % des semences ont changé de couleur.
Remarques	L'utilisation d'**ERAGON LQ** comme dessiccant dans le canola peut causer de la verse. Une application au sol peut être effectuée avec un pulvérisateur standard à rampe.

ERAGON LQ + Glyphosate – CANOLA (tous genres)

ERAGON LQ peut être appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate pour une suppression supplémentaire avant la récolte.

Le mélange en réservoir avec glyphosate peut affecter la germination de la semence. NE PAS mélanger en réservoir avec le glyphosate pour les champs destinés à la production de semences .

Période	Dessiccation du canola (tous genres)
Dose	73 à 146 mL/ha d'**ERAGON LQ** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L) + adjuvant
Volume d'eau	Minimum 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 à 2 L/ha.
Période d'application	Appliquer lorsque 60 à 75 % des semences ont changé de couleur.
Remarques	L'utilisation d'**ERAGON LQ** comme dessiccant dans le canola peut causer de la verse. Une application au sol peut être effectuée avec un pulvérisateur standard à rampe. Consulter l'étiquette du produit d'association pour des instructions d'utilisation ultérieure, les précautions et les restrictions. L'étiquetage la plus restrictive s'applique aux mélanges en cuve.

11.0 GESTION DES MAUVAISES HERBES PRÉ-RÉCOLTE DANS LE BLÉ, L'ORGE ET TRITICALE

ERAGON LQ peut être utilisée comme traitement de gestion pré-récolte dans le blé (incluant le blé durum, de printemps et le blé d'hiver), de l'orge (y compris les variétés destinées à l'alimentation des animaux) et le triticale pour améliorer le rythme de séchage du canola spontané (tous les types incluant le Roundup Ready), petite herbe à poux, la vergerette du Canada, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron et pour simplifier le moissonnage-battage. Une application anticipée peut entraîner une perte de rendement.

Lorsqu'utilisé seule comme traitement de gestion pré-récolte, **ERAGON LQ** n'affectera pas la germination de la semence si appliqué conformément aux recommandations de l'étiquette. Les applications effectuées avant la période d'application retrouvée sur l'étiquette peuvent avoir un impact sur la germination de la semence.

ERAGON LQ – Blé, Orge et Triticale

Dose	73 à 146 mL/ha d'**ERAGON LQ**
Volume d'eau	Minimum 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 à 2 L/ha.

Période d'application	Stade pâteux; la marque de l'ongle du pouce demeure visible sur la semence; moins de 30 % de teneur en eau.
Mauvaises herbes supprimées	Pour améliorer le rythme de séchage du canola spontané (tous les types incluant le Roundup Ready), petite herbe à poux*, la vergerette du Canada*, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron.
Remarques	Une application au sol peut être effectuée avec un pulvérisateur standard à rampe. Utiliser un plus grand volume d'eau pour les cultures denses et lors d'une plus forte pression de mauvaises herbes. La paille d'orge et de blé traitée peut être pâturée ou servie au bétail.

* Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

ERAGON LQ + Glyphosate – Blé et Orge

ERAGON LQ peut être appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate pour la gestion des mauvaises herbes supplémentaires avant la récolte de la culture sécher par l'herbicide glyphosate.

Le mélange en réservoir avec glyphosate peut affecter la germination de la semence. NE PAS mélanger en réservoir avec le glyphosate pour les champs destinés à la production de semences.

Dose	73 à 146 mL/ha d'**ERAGON LQ** + 2,5 L/ha de glyphosate (équivalent de 360 g/L)
Volume d'eau	Minimum 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 à 2 L/ha.
Période d'application	Stade pâteux; la marque de l'ongle du pouce demeure visible sur la semence; moins de 30 % de teneur en eau.
Mauvaises herbes supprimées	Pour améliorer le rythme de séchage du canola spontané (tous les types incluant le Roundup Ready), petite herbe à poux*, la vergerette du Canada*, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron.
Remarques	Une application au sol peut être effectuée avec un pulvérisateur standard à rampe. Utiliser un plus grand volume d'eau pour les cultures denses et lors d'une plus forte pression de mauvaises herbes. Consulter l'étiquette du produit d'association pour plus de détails sur le mode d'emploi, les précautions et les restrictions. Les consignes les plus strictes s'appliquent aux mélanges en réservoir.

* Comprend également les biotypes résistant aux glyphosate

12.0 CULTURES À USAGE LIMITÉ – FRAMBOISE ET MÛRE

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF Canada n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Framboise et mûre (Est du Canada et Colombie-Britannique, excluant la région de la Rivière de la Paix)

Employé comme une pulvérisation dirigée. Appliquer comme traitement dirigé en bande sur les framboises et les mûres à la base des cultures tout en ciblant les mauvaises herbes à feuille large émergées. **NE PAS permettre à la dérive de pulvérisation d'entrer en contact avec les tiges en dormance car des dommages sévères pourraient en résulter.** Utiliser un équipement terrestre seulement. NE PAS appliquer de traitements en bande en utilisant une lance manuelle à haute pression. Maximum de 1 application par saison.

Dose	73 mL/ha d'**Eragon LQ**
Surfactant/Adjuvant	Ajouter l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Volume d'eau	Minimum 100 L/ha
Période d'application	Application en post-levée hâtive dirigée à la base des plantes de framboises et de mûres avant la fin de la dormance hivernale des plantes. Une application par saison. NE PAS permettre à la dérive de pulvérisation d'entrer en contact avec les tiges en dormance.
Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes à feuilles larges tel qu'énuméré dans la section **Mauvaises herbes éliminées** de cette étiquette (voir les mauvaises herbes éliminées à une dose de 73 mL/ha).

13.0 INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Avant de commencer l'application d'**ERAGON LQ**, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.

2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre. Commencer l'agitation.

3. En utilisant un appareil de mesure calibré, ajouter la quantité appropriée d'**ERAGON LQ**. Continuer l'agitation.

4. Lors du mélange en réservoir avec du glyphosate, ajouter **ERAGON LQ** suivi par la quantité recommandée de glyphosate. Par la suite, ajouter la quantité appropriée de l'herbicide PURSUIT si nécessaire.

5. Si recommandé, ajouter au réservoir la quantité appropriée d'adjuvant MERGE en dernier.

6. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau.

7. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.

8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.

9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.

10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Éliminer toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

14.0 DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) ET LA PAISSANCE

Le délai d'attente avant la récolte et la paissance suivant devrait être observé pour les cultures respectives lorsque l'**ERAGON LQ** est appliqué en début de saison pour supprimer les mauvaises herbes.

Culture	DAAR (jours)
Orge	60 [1]
Maïs (de grande culture, sucré)	60 [2]
Soya	60 [3]
Avoine	60 [1]
Blé (de printemps, d'hiver, dur)	60 [1]

[1] Pour l'orge, l'avoine et le blé, le fourrage et le foin peuvent être utilisés comme aliment ou pâturée dans les 30 jours ou plus suite à un traitement d'**ERAGON LQ** contre les mauvaises herbes en début de saison.
[2] Le fourrage et l'ensilage de maïs peuvent être utilisés comme aliment ou pâtures dans les 60 jours ou plus suite à un traitement d'**ERAGON LQ** contre les mauvaises herbes en début de saison.
[3] Le soja peut être servi comme aliment ou pâtures dans les 60 jours ou plus suite à un traitement d'**ERAGON LQ** contre les mauvaises herbes en début de saison.

Aide à la récolte et gestion des mauvaises herbes pré-récolte

Les intervalles avant la récolte devraient être respectée pour les cultures en question lorsque l'**ERAGON LQ** est employé comme aide à la récolte et gestion des mauvaises herbes pré-récolte.

Culture	IAR (jours)
Haricots secs	2 [1]
Soya	3 [1]
Canola	3
Blé	3 [2]
Orge	3 [2]
Triticale	3 [2]

[1] Ne pas faire pâturer ou servir la paille ou le foin traité au bétail.
[2] Pour le blé, l'orge et le triticale, la paille peut être utilisée comme aliment ou pâturée dans les 3 jours ou plus suite à une application d'**ERAGON LQ** pour la gestion des mauvaises herbes en pré-récolte.

15.0 CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Les cultures énumérées ci-dessous peuvent être cultivées de façon sécuritaire après une application d'**ERAGON LQ** au printemps.

Cultures de rattrapage **Dans le cas d'un échec de la culture, les cultures suivantes peuvent être semées au cours de la même saison [1]**	**Cultures en rotation** **Les cultures suivantes peuvent être semées à tout moment dans la saison suivante**
Orge Graine de l'alpiste des Canaries Pois chiches Maïs (de grande culture et sucré) Avoine Pois secs de grande culture Soya [2] Blé (de printemps, d'hiver et dur)	Orge (de printemps, d'hiver, de brasserie) Graine de l'alpiste des Canaries Canola Pois chiches Maïs (de grande culture et sucré) Haricots secs Lin Lentilles Moutarde Avoine Pois secs de grande culture Soya Triticale Blé (de printemps, d'hiver et dur)

[1] Une deuxième application d'**ERAGON LQ** ne peut pas être effectuée dans la culture de rattrapage.
[2] Des restrictions sur les doses s'appliquent. Le soya peut être seulement utilisé comme culture de rattrapage à condition qu'une dose maximale de 73 mL/ha de produit ait été employée dans la culture précédente.

Les cultures énumérées ci-dessous peuvent être cultivées de façon sécuritaire après une application d'**ERAGON LQ** à l'automne.

Les cultures en rotation qui peuvent être semées le printemps qui suit un traitement	Les cultures en rotation qui peuvent être semées le deuxième printemps qui suit un traitement
Orge Graine de l'alpiste des Canaries Canola Pois chiches Maïs (de grande culture et sucré) Avoine Pois secs de grande culture Soya Triticale Blé (de printemps, d'hiver et dur)	Toutes les cultures

16.0 INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Nettoyer à fond tous les tamis afin d'empêcher que les buses se bouchent. Choisir la buse appropriée afin d'éviter de pulvériser une fine bruine. Appliquer dans un volume d'eau de 100 à 200 L/ha. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utiliser le volume d'eau le plus élevé. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Un meilleur recouvrement du produit résulte en une meilleure suppression des mauvaises herbes.

17.0 RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Laver soigneusement le pulvérisateur après utilisation pour éviter des dommages sur la prochaine culture pulvérisée.

2. NE PAS mélanger ou appliquer l'**ERAGON LQ** avec tout autre adjuvant que ceux expressément recommandés sur l'étiquette.

3. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

4. NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant le traitement.

5. NE PAS appliquer directement dans l'eau.

6. Ce produit peut être mélangé avec un engrais ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant

le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de l'efficacité, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **ERAGON LQ** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de renseignements concernant les additifs.

Zones tampons de pulvérisation

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application direct et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) nécessaires pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Soya (pré-semis ou prélevée), framboise, mûre	4
	Orge, avoine, blé (pré-semis ou prélevée);	10

	soya, haricots secs, canola, blé, orge, triticale (aide à la récolte)	
	Maïs (pré-semis ou prélevée)	15

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

18.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il est important de noter que l'herbicide **ERAGON LQ** est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **ERAGON LQ** et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide **ERAGON LQ** ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communique avec BASF au 1-877-371-2273 ou visiter le site Internet www.agsolutions.ca.

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MDSauf indication contraire, les produits énumérés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.